

Compte rendu du Conseil Municipal

28 novembre 2017

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric
Mr MATHELIN Christophe, Mme CROZET Josiane, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2017

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter à 2 points à l'ordre du jour ; à savoir l'enquête publique concernant la régularisation du chemin des Eaux et une modification pour le renouvellement de la convention de mutualisation informatique.

Le conseil donne son accord.

➤ **RAPPORT ANNUEL 2016 DU SYNDICAT DES EAUX RHONE LOIRE NORD**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport du Syndicat des Eaux Rhône Loire Nord de 2016 présenté par Madame le maire.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE**

Suite à la réunion de la commission voirie, Monsieur Eric PION présente les travaux de voirie susceptibles d'être inscrits pour le programme 2018 à savoir : le chemin des Eaux, l'impasse du Truchet, l'entrée de la Montée de la Charpenay et le suivi des chemins goudronnés dégradés de la commune avec un enduit spécial et gravillons en point d'attente.

Cette opération fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Par ailleurs, le conseil municipal décide que toutes les rues du bourg passeront prochainement en priorité à droite. Des panneaux de signalisation seront apposés sur les panneaux d'entrée de l'agglomération. Un miroir sera installé en face du chemin des Grandes Terres sur la route de Chirassimont.

➤ **POINT ADRESSAGE**

Certaines plaques n'ont toujours pas été réclamées en mairie. Il s'agit principalement de maisons secondaires.

➤ **RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Un tableau a été présenté concernant le coût des temps d'activités périscolaires restant à charge pour la commune. Un point doit être fait prochainement avec la mairie de Chirassimont afin d'être en concordance pour les horaires d'école. La majorité de l'assemblée souhaite un retour à la semaine de 4 jours.

➤ **PLAN DE FORMATION CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE**

Madame le maire rappelle qu'il est obligatoire d'avoir une mise en place d'un plan de formation pour les collectivités. En l'occurrence, le Centre de Gestion de la Loire propose aux collectivités de moins de 50 agents d'adhérer à un plan de formation commun. Ce plan s'articule suivant différents types de formation, d'axes stratégiques et des relevés de décision des réunions de territoires. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adhérer au plan de formation du Centre de Gestion de la Loire.

➤ **CONVENTION POUR L'ECLAIRAGE PUBLICQUE**

Madame le maire fait part au conseil municipal que la convention pour l'éclairage publique avec le Siel arrive à échéance le 31 décembre 2017. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement. Après discussion, il a été décidé de prendre le niveau 1 de maintenance complète pour les installations situées sur les voies publiques et de ne pas prendre l'option pose et dépose des motifs d'illuminations temporaires.

La lampe située à la Grand Place est vétuste. Le Siel nous a fait parvenir un devis s'élevant à 283 € pour la part communale. Le conseil municipal décide de valider ce devis.

➤ **AVENANT A LA CONVENTION DU CNRACL AVEC LE CDG**

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que la convention passée avec la CNRACL arrive à échéance. Le centre de gestion propose un avenant d'un an. Le conseil municipal accepte que madame le maire signe cet avenant.

➤ **MODIFICATIONS COMPETENCES COPLER**

Madame le maire fait aux membres du conseil des trois modifications de statuts de la Copler. En effet, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devient obligatoire au 01/01/2018. La compétence assainissement non collectif deviendrait une compétence facultative afin que celle-ci ne devienne pas obligatoire au 01/01/2018, car cette compétence nécessite un travail important de diagnostics en amont. La compétence eau semble la plus simple à mettre en œuvre de suite. Le conseil a décidé de valider les modifications de statuts.

➤ **POINT BATIMENTS COMMUNAUX**

Suite à la réunion de la commission bâtiment, il a été décidé de faire passer l'entreprise Fuyatier pour vérifier la dalle de la maison Barbeys. Des travaux de peintures seront faits par l'agent communal. La fenêtre de la bibliothèque est à changer ainsi que la porte et la fenêtre du local pour les chasseurs.

➤ **ENQUETE PUBLIQUE**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil que l'enquête publique concernant le chemin des Eaux a bien eu lieu du 9 au 23 novembre inclus. Aucune observation n'ayant été faite, le commissaire enquêteur, Monsieur Noël Laurent, a donné un avis favorable pour la régularisation concernant le déclassement et l'aliénation d'une section du chemin rural des Eaux. Le conseil municipal entérine cette décision.

➤ **CONVENTION MUTUALISATION**

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal les principes du service de mutualisation mis en place depuis 2011. Le comité de pilotage propose de modifier les conditions de renouvellement de la convention. Sa durée passe de 2 ans à 3 ans renouvelable 1 année avec la mise en place d'un ticket d'entrée pour les nouvelles adhésions d'un montant de 3 000 €. Le conseil municipal donne son accord pour les conditions d'adhésions aux services mutualisations et autorise madame le maire à signer la convention et pièces annexes s'y reportant.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie concernant une implantation d'antenne téléphonique par Free, à proximité de celle déjà existante au lieu dit du Becquet, de riverains inquiets de voir arriver une nouvelle antenne. Madame le maire précise que la commune ne peut s'y opposer si les travaux répondent aux règles d'urbanisme en vigueur. A ce jour, seuls des travaux de repérages ont fait l'objet d'une déclaration en mairie.

Le conseil municipal aurait préféré que le matériel existant soit mutualisé sauf que Orange a dénoncé la convention avec Free. Cette dernière société se retrouve sans réseau et est donc à la recherche de nouvelles implantations.

- Commission de révision des listes électorales : madame le maire signale que monsieur Albert Berchoux représentant le tribunal de grande instance a émis le souhait de ne plus faire parti de la commission de révision des listes électorales du fait de son déménagement. Le conseil municipal charge madame le maire de contacter plusieurs personnes de la commune afin de proposer leur nom au Tribunal qui nommera un nouveau membre.
- Concernant le marquage au sol de stationnement place de la mairie, il a été décidé de mettre de la résine mais d'attendre le printemps pour réaliser les travaux.
- Le goûter des anciens aura lieu le mercredi 27 décembre à partir de 14 h.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le 7 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.